

Stratégie de mobilisation de la CCE à l'égard du secteur privé

Commission de coopération environnementale (CCE)

Février 2023



TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|------|--|----|
| 1. | Contexte | 1 |
| 1.1. | La mobilisation des parties prenantes et le nouvel <i>Accord Canada-États-Unis-Mexique, l'Accord de coopération environnementale</i> et le Plan stratégique pour 2021 à 2025 de la CCE | 1 |
| 1.2. | Pourquoi le secteur privé? | 2 |
| 1.3. | La CCE et le secteur privé | 4 |
| 2. | Qu'est-ce que le secteur privé? | 5 |
| 3. | Qu'entendons-nous par « mobilisation »?..... | 6 |
| 4. | Avantages pour le secteur privé..... | 6 |
| 5. | Établir une vision, une mission, des buts stratégiques et des objectifs concernant la mobilisation du secteur privé | 7 |
| 5.1. | Vision | 7 |
| 5.2. | Mission | 7 |
| 5.3. | Buts stratégiques..... | 7 |
| 5.4. | Objectifs..... | 7 |
| 6. | Principes clés de la mobilisation du secteur privé | 10 |
| 6.1. | Alignement sur les valeurs fondamentales de la CCE | 10 |
| 6.2. | Alignement sur le Plan stratégique de la CCE..... | 10 |
| 6.3. | Performance environnementale | 10 |
| 6.4. | Ajouter de la valeur | 10 |

1. Contexte

1.1. La mobilisation des parties prenantes et le nouvel *Accord Canada-États-Unis-Mexique*, l'*Accord de coopération environnementale* et le Plan stratégique pour 2021 à 2025 de la CCE

La coopération environnementale et la participation du public jouent un rôle crucial dans la promotion de politiques commerciales et environnementales qui se renforcent mutuellement. Le nouvel *Accord Canada-États-Unis-Mexique* (ACEUM) reconnaît le lien essentiel entre le commerce et l'environnement ainsi que l'importance de la coopération et de la consultation, notamment avec l'inclusion d'un chapitre relatif à l'environnement (le chapitre 24), qui porte sur l'application des lois de l'environnement et la promotion de la transparence, de la responsabilisation et de la participation du public. Le chapitre 24 favorise un environnement sain; il contient aussi des sujets particuliers pertinents pour le développement durable et la conservation de l'environnement, notamment la protection de la couche d'ozone, les déchets marins, le commerce et la biodiversité, entre autres¹. De plus, le nouvel [Accord de coopération environnementale \(ACE\)](#) et le [Plan stratégique pour 2021 à 2025](#) de la CCE soulignent toute l'importance qu'accorde la CCE à la mobilisation des parties prenantes et aux partenariats. Les dispositions suivantes de l'article 9 et de l'article 11 de l'ACE stipulent les formes que peuvent prendre la coopération et la participation du public, ainsi que le rôle de facilitateur du Conseil dans la coopération entre diverses parties prenantes, dont le secteur privé :

Article 9 : Modalités et formes de la coopération

« La coopération prévue par le présent accord peut prendre la forme d'activités telles que : l'échange de délégations, de professionnel·les, de technicien·nes et de spécialistes du milieu universitaire, d'organisations non gouvernementales [ONG], du **secteur privé**, [...] » et « la facilitation de partenariats, de liens ou d'autres nouveaux réseaux établis aux fins du développement et du transfert des connaissances et des technologies entre les représentant·es du milieu universitaire, du **secteur privé** [...] ».

Article 11 : Possibilités de participation du public

« Le Conseil encourage et facilite, s'il y a lieu, les interactions et la coopération directes entre les organismes gouvernementaux, les organisations multilatérales, les fondations, les universités, les centres de recherche, les organisations non gouvernementales, les **entreprises du secteur privé et d'autres entités**, y compris la conclusion d'ententes entre ces entités aux fins de la réalisation des activités de coopération relevant du présent accord. »

Le Plan stratégique pour 2021 à 2025 soutient en outre les objectifs indiqués dans le nouvel accord de libre-échange et l'accord en matière d'environnement qui l'accompagne, et s'appuie sur les travaux coopératifs menés en vertu de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE) de 1994, tout en intégrant des domaines plus ambitieux de coopération et d'engagement. Approuvé par les Parties, ce document d'orientation présente six priorités thématiques,

¹ ACEUM, [chapitre 24](#).

chacune exigeant des mesures coordonnées et des synergies concernant diverses parties prenantes qui travaillent ensemble pour conserver, protéger et améliorer l'environnement nord-américain. En tant que responsabilité partagée, les travaux pour bien mettre en œuvre les dispositions du plan stratégique dépendront énormément de l'ampleur de la collaboration entre la CCE et le secteur privé pour tirer parti des ressources, notamment dans les domaines liés aux innovations durables et à l'utilisation efficace des ressources.

Afin de soutenir les priorités présentées dans l'ACE et le Plan stratégique de la CCE et l'atteinte des objectifs qu'énoncent ces deux documents, la CCE a élaboré une stratégie en matière de mobilisation des parties prenantes et de partenariats² qui englobe tous les types de parties prenantes. Cette stratégie vise à accroître la visibilité de la CCE, à soutenir sa vision du changement et à faciliter les possibilités de travaux communs, y compris l'établissement de plans de financement. La CCE pourra ainsi mieux réaliser sa mission de faciliter une coopération environnementale efficace et la participation du public en Amérique du Nord. Dans le cadre de ses travaux de mobilisation des parties prenantes, la CCE a réalisé une analyse de référence pour déterminer les groupes sous-représentés dans ses activités. Le secteur privé était l'un de ces groupes de parties prenantes et devait prioritairement faire l'objet de mesures de mobilisation accrues.

Nous proposons la présente Stratégie de mobilisation du secteur privé (ci-après appelée « stratégie ») afin de soutenir et de favoriser une participation accrue du secteur privé au traitement par la CCE des priorités trilatérales en matière d'environnement. Cette stratégie permettra de mieux cadrer les travaux de la CCE et de garantir la transparence en ce qui concerne la mobilisation du secteur privé. De plus, il est opportun d'officialiser et d'accroître la collaboration entre la CCE et le secteur privé par rapport à des domaines d'intérêt et de préoccupation communs, étant donné l'adoption récente par la CCE d'une structure de travail coopératif fondée sur des plans opérationnels (PO) continus³. Cette approche offre plus de flexibilité aux trois pays au moment d'envisager de nouvelles possibilités de coopération, conformément au Plan stratégique pour 2021 à 2025 et aux résolutions du Conseil, dont certaines peuvent découler d'un dialogue continu avec le secteur privé. Compte tenu des différences entre la CCE et le secteur privé en matière de structures organisationnelles et de processus décisionnels, la mise en œuvre de la présente stratégie exigera plus de flexibilité pour tenir compte de nouveaux enjeux pendant la phase de planification des projets. La stratégie sera mise en œuvre et actualisée par l'unité Groupes consultatifs et engagement du secteur privé en étroite collaboration avec l'unité Sensibilisation, relations extérieures et partenariats ainsi que d'autres unités du Secrétariat de la CCE.

1.2. Pourquoi le secteur privé?

Les défis en matière d'environnement et de développement durable d'envergure locale, continentale et mondiale sont vastes et multidimensionnels. Pour les relever, toutes les catégories de parties prenantes – gouvernements, ONG, milieu universitaire, particulier-es et secteur privé – ont tout à gagner en travaillant collectivement à des mesures concrètes, audacieuses et déterminantes. Au cours des

² CCE (2021). Stratégie en matière de mobilisation des parties prenantes et de partenariats pour 2021 à 2025.

³ Les plans opérationnels continus comprennent des projets aux échéanciers différents (dates de début et de fin).

27 dernières années, la population de l'Amérique du Nord a augmenté de 30 % (pour atteindre près de 500 millions de personnes⁴), et le commerce trilatéral sur le continent a augmenté de plus de 250 %⁵. Par conséquent, le bien-être des générations futures repose sur l'adoption par les parties prenantes d'une approche viable de la gestion de l'environnement et de la croissance économique.

L'industrie et les entreprises locales mènent leurs activités dans des collectivités à l'échelle du continent et offrent des moyens de subsistance aux citoyen·nes qui y vivent. Elles constituent un élément essentiel du tissu social et économique de la société. Dispersées dans des collectivités petites et grandes et situées en zones urbaines, éloignées et isolées, ces entreprises contribuent à la prospérité des trois pays nord-américains et de leur population, notamment grâce à la création d'innovations durables et à une croissance verte. Or, l'activité économique peut aussi avoir des effets néfastes sur l'environnement et être à l'origine d'injustices sociales pour les personnes qui sont touchées de manière négative ou disproportionnée par ces effets ou par une conjoncture difficile. Ainsi, le secteur privé est particulièrement bien placé pour aborder des enjeux précis, qu'il s'agisse de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la consommation de ressources liée aux activités d'entreprises, ou de trouver des solutions novatrices pour atténuer les risques en matière d'environnement. Surtout, le secteur privé est source d'innovation, de connaissances spécialisées et de ressources financières à exploiter pour aider la CCE à exécuter sa mission et à obtenir les résultats souhaités.

Le secteur privé a manifesté un intérêt et un engagement croissants pour ce qui est d'améliorer sa performance environnementale et d'intégrer des critères de gouvernance environnementale, sociale et d'entreprise (ESG) dans ses activités. La collectivité multilatérale du Forum économique mondial a cerné comme principaux risques à long terme pour l'économie mondiale : l'échec de la lutte contre les changements climatiques, les événements météorologiques extrêmes, la perte de biodiversité, les crises liées à l'eau et les catastrophes naturelles, en ordre de probabilité⁶. Le secteur privé et le milieu des affaires sont de plus en plus conscients des répercussions de l'activité économique sur la dégradation de l'environnement, tout comme des conséquences possibles du maintien du statu quo. Cette conscience crée un élan et une ouverture favorables à un dialogue sur la manière d'avancer et de repenser les modèles de gestion. En outre, les effets des changements climatiques entraînent des risques accrus pour les entreprises – perturbation des chaînes d'approvisionnement, rareté croissante de certaines ressources naturelles, dommages aux infrastructures et services publics essentiels, perturbation des routes de transport et de la logistique, volatilité croissante des prix et des marchés, incertitudes liées aux nouveaux règlements gouvernementaux et conséquences imprévisibles sur la main-d'œuvre et les consommateurs – et exigent du secteur privé qu'il joue un rôle plus important pour renforcer la résilience des collectivités et de l'environnement où les entreprises mènent leurs activités. Un dialogue accru avec le secteur privé et une sensibilisation continue quant à son rôle potentiel constituent les étapes clés pour atteindre ces deux objectifs.

⁴ Le Groupe de la Banque mondiale (2021). [Population, total](#).

⁵ Déclaration commune des dirigeants nord-américains (2021). [Rebâtir en mieux ensemble : une Amérique du Nord sûre et prospère](#).

⁶ [Forum économique mondial \(2020\). The Global Risks Report 2020 \(Rapport sur les risques mondiaux 2020\). Insight Report, 15^e édition, 102 p.](#)

Le secteur privé joue un rôle dans la protection de l'environnement que nous partageons. En reconnaissance de ce rôle, il prend des engagements plus ambitieux, par exemple les promesses d'institutions financières totalisant 130 billions de dollars en capitaux privés pour soutenir la transition vers l'objectif de zéro émission nette par l'intermédiaire de la [Glasgow Financial Alliance for Net Zero \(GFANZ\)](#) (Alliance financière de Glasgow pour le net zéro) lors de la COP26, à Glasgow. Cet exemple illustre comment la collaboration avec le secteur privé et l'exploitation de ses ressources constituent d'importantes occasions d'accroître l'ampleur et la portée de projets de protection de l'environnement. Il reflète également comment les gouvernements pourraient tirer parti de l'élan en Amérique du Nord et dans le monde pour des mesures concrètes relatives à l'environnement. Ces conditions évolutives sont l'occasion pour la CCE de repenser et de réorienter sa relation avec le secteur privé et d'explorer de nouvelles voies de dialogue et de collaboration. La présente stratégie constitue en soi une étape importante pour la CCE de saisir de nouvelles occasions avec le secteur privé et d'examiner les avantages qu'il y aurait à trouver de nouvelles façons de collaborer plus étroitement, pour finalement obtenir les meilleurs résultats pour les parties prenantes et les collectivités d'Amérique du Nord.

1.3. La CCE et le secteur privé

Depuis sa constitution en 1994, la CCE a voulu assurer des politiques économiques et environnementales qui se renforcent mutuellement et éviter de faire obstacle au commerce, tout en maintenant un degré élevé de protection de l'environnement. Dans les premières années d'existence de la CCE, l'ANACDE et les dispositions environnementales de l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALÉNA) ont innové en visant à favoriser la protection et l'amélioration de l'environnement à l'échelle de l'Amérique du Nord. Pour la première fois, des partenaires commerciaux ont abordé les préoccupations selon lesquelles le libre-échange pouvait nuire à l'environnement par suite des répercussions néfastes de l'activité commerciale.

Depuis, le Canada, le Mexique et les États-Unis ont réitéré l'importance de lier le commerce à la conservation de l'environnement en incluant le chapitre 24 dans le nouvel accord commercial, ainsi qu'un rôle potentiel pour le secteur privé en vertu de l'article 24.13 : *Responsabilité sociale et conduite responsable des entreprises*, et de l'article 24.14 : *Mécanismes volontaires pour améliorer la performance environnementale*, entre autres. De plus, en vertu de l'ACE, le mandat de la CCE a évolué de manière à comprendre aujourd'hui des domaines de coopération plus ambitieux, ce qui prouve que les Parties croient à l'importance de la CCE comme mécanisme efficace de coopération trilatérale.

Au fil des ans, la CCE a offert un cadre efficace pour promouvoir des approches bénéfiques à chacune des parties en matière d'environnement, d'économie et de commerce. Son rôle inégalé de rassembleur des parties prenantes nord-américaines ainsi que son bilan reconnu au chapitre de la création de réseaux solides sont attribuables à la participation réussie du secteur privé à certains projets de la CCE. Ces réseaux sont le fruit de programmes intergouvernementaux de travail coopératif dans le cadre desquels la CCE a collaboré avec l'industrie et des entreprises afin que le secteur privé puisse contribuer à la résolution de divers problèmes environnementaux et tirer parti d'une économie plus verte.

Dans la foulée des succès de la CCE, des organisations du secteur privé voient la Commission comme un mécanisme utile de coopération trilatérale qui offre des possibilités de projets communs portant sur différents sujets environnementaux liés à leurs activités, par exemple les déchets électroniques ou l'économie circulaire. Les exemples de réalisations de la CCE comprennent des travaux exécutés avec le secteur privé, les gouvernements des trois pays et d'autres parties prenantes dans le cadre des projets suivants :

- Registre des rejets et transferts de polluants (RRTP) – depuis 1996
- Amélioration des conditions favorisant la construction de bâtiments écologiques en Amérique du Nord – 2011 et 2014
- Amélioration de la performance économique et environnementale des chaînes d'approvisionnement dans l'industrie automobile nord-américaine – 2011 et 2012
- Gestion rationnelle des déchets électroniques en Amérique du Nord – 2011 et 2012
- Écologisation du transport aux postes frontaliers terrestres d'Amérique du Nord – 2013 et 2014
- Amélioration de l'efficacité énergétique industrielle grâce à la norme ISO 50001 – 2017 et 2018
- Prévention et réduction de la perte et du gaspillage d'aliments – 2019 et 2020

Au fil des ans, les Parties ont également nommé au Comité consultatif public mixte (CCPM) des représentant-es du secteur privé qui ont contribué aux travaux de la CCE. La perspective unique de ces personnes a guidé les recommandations que le CCPM présente au Conseil, ainsi que les consultations et tribunes publiques animées par le CCPM; elle a aussi donné un aperçu des possibilités et obstacles pour ce qui est d'améliorer la performance environnementale d'entreprises. Leurs contributions comprennent également le libre accès à leurs réseaux et à leur expertise pour appuyer les travaux de la CCE sur toutes sortes de sujets.

Dans son Plan stratégique pour 2021 à 2025 et ses priorités thématiques, la CCE estime que le succès à l'avenir dépendra de l'efficacité des solutions, de leur effet positif sur la croissance économique durable et de la mobilisation des parties prenantes et du public afin d'exploiter leur potentiel en tant que moteurs du changement et du progrès. Dans ce contexte, les Parties voient le secteur privé comme un élément clé, en particulier dans les domaines liés à l'innovation durable, aux technologies propres et à la compétitivité à l'échelle continentale. (**Voir à l'Annexe 1** les liens entre le Plan stratégique pour 2021 à 2025 et le secteur privé.)

2. Qu'est-ce que le secteur privé?

La présente stratégie s'appuiera sur la définition du secteur privé énoncée dans le *rapport de référence de l'analyse des parties prenantes de 2020* de la CCE⁷ :

« toute organisation ou personne travaillant dans le but de promouvoir le profit dans le cadre de son modèle administratif ».

⁷ CCE (2020). Rapport de référence de l'analyse des parties prenantes de 2020 de la CCE.

Outre les sociétés individuelles qui correspondent à la définition ci-dessus, la mobilisation du secteur privé par la CCE comprendra des associations industrielles ou des chambres de commerce ainsi que des organisations sans but lucratif connexes (p. ex. l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord [OCSAN], le Forum économique mondial, la confédération des chambres industrielles du Mexique [*Confederación de Cámaras Industriales de la República Mexicana*], etc.).

3. Qu'entendons-nous par « mobilisation »?

La mobilisation du secteur privé peut prendre plusieurs formes. Il s'agit de tout type d'interaction avec des entreprises lorsque le secteur privé peut jouer : 1) un rôle passif dans la relation, comme recevoir des renseignements de la CCE; 2) un rôle actif, comme participer à des discussions informelles et à des activités de partage des connaissances en ligne et en personne; ou 3) un rôle de collaboration comportant l'établissement de partenariats formels concernant des projets ou des accords de financement particuliers.

Différents niveaux de mobilisation peuvent présenter différents défis et risques pour l'organisation. Afin de relever les défis et de limiter les risques, certains principes clés (voir la section 5) vont soutenir les travaux de la CCE concernant la mobilisation du secteur privé. De plus, tout partenariat potentiel avec le secteur privé devra respecter des lignes directrices et critères élaborés dans le cadre du Plan d'action en matière de partenariats de la CCE. L'établissement des partenariats suivra un plan directeur relatif aux partenariats qui comporte un processus étape par étape conçu pour renforcer la création de partenariats en temps opportun, grâce à des flux de travaux efficaces et efficients. Ces partenariats seront conçus par, ou en collaboration avec l'unité Sensibilisation, relations extérieures et partenariats.

4. Avantages pour le secteur privé

Compte tenu de la capacité reconnue de la CCE de favoriser la collaboration entre le Canada, le Mexique et les États-Unis, les avantages pour le secteur privé de s'engager auprès d'elle sont nombreux :

- l'accès aux ressources et aux spécialistes des trois pays;
- l'occasion de partager les pratiques exemplaires et d'accroître les connaissances et capacités sur d'importants sujets environnementaux;
- l'occasion de tisser des réseaux avec d'autres organisations (p. ex. le secteur privé, les ONG et le milieu universitaire) des trois pays;
- l'occasion de formuler des commentaires et de discuter des enjeux, des défis et des possibilités avec les représentant-es des gouvernements et d'autres parties prenantes à propos d'importants sujets environnementaux;
- la possibilité de participer à des projets pilotes pour mettre à l'essai des méthodes ou approches nouvelles et innovantes en vue d'aborder d'importants sujets environnementaux;
- une visibilité accrue à l'échelle nord-américaine.

5. Établir une vision, une mission, des buts stratégiques et des objectifs concernant la mobilisation du secteur privé

5.1. Vision

D'ici 2025, les travaux de mobilisation de la CCE auprès du milieu des affaires auront entraîné la participation accrue de celui-ci aux activités de la CCE, en particulier dans des domaines touchant l'innovation durable, les technologies propres et la compétitivité à l'échelle continentale, et auront produit des résultats tangibles qui accroîtront l'incidence des projets de la CCE sur le continent.

5.2. Mission

S'engager de manière systématique et transparente auprès du secteur privé, accroître le dialogue afin de soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2021 à 2025, et accroître l'influence de la CCE en assurant un rôle plus efficace du secteur privé pour aborder les priorités trilatérales de la CCE.

5.3. Buts stratégiques

La stratégie se concentrera sur la participation accrue du secteur privé aux activités et aux travaux de la CCE dans le cadre de quatre buts stratégiques généraux, qui viennent compléter et renforcer l'influence de la CCE. Ces buts serviront à orienter la mobilisation du secteur privé au cours des trois prochaines années pour l'ensemble des activités de la CCE, conformément au Plan stratégique pour 2021 à 2025.

La stratégie portera sur quatre buts stratégiques pour obtenir des résultats :

- 1- Établir une approche systématique pour mobiliser le secteur privé dans les activités de la CCE.
- 2- Redynamiser les mesures de mobilisation de la CCE auprès du milieu des affaires.
- 3- Promouvoir le dialogue et le partage des connaissances entre les Parties et les représentant-es du secteur privé sur des enjeux environnementaux d'intérêt commun.
- 4- Tirer parti des ressources du secteur privé pour accroître l'incidence des projets de la CCE.

5.4. Objectifs

Le tableau suivant présente les objectifs qui orienteront les mesures réalisables pour atteindre les buts indiqués ci-dessus, ainsi que les mesures à prendre directement liées à l'atteinte de chaque objectif établi.

| Premier but stratégique : établir une approche systématique pour mobiliser le secteur privé dans les activités de la CCE | |
|---|---|
| Objectif | Mesures |
| Bien cibler les parties prenantes clés du secteur privé qui pourraient soutenir et compléter les projets de la CCE. | Mener un sondage ciblé auprès des représentant·es du secteur privé qui ont déjà participé à des travaux de la CCE et recueillir leurs commentaires sur leur expérience de la collaboration avec la CCE, ainsi que leur avis sur d'éventuels domaines d'intérêt mutuel. |
| | Évaluer l'actuel paysage nord-américain afin de déterminer les occasions et les éventuels défis pour la CCE en ce qui concerne la mobilisation du secteur privé. |
| | Déterminer les occasions possibles (p. ex. à partir de travaux antérieurs, de sondages ciblés, des lacunes cernées dans le cadre d'une évaluation ou signalées par des organisations externes ou liées au Plan stratégique pour 2021 à 2025) d'une mobilisation future dans des secteurs économiques précis (voir l'Annexe). |
| | Schématiser de façon ciblée les parties prenantes du secteur privé issues de secteurs économiques particuliers alignés sur le Plan stratégique pour 2021 à 2025 et sur les approches générales (voir l'Annexe); accorder une attention particulière aux organisations détenues ou dirigées par des populations vulnérables ou dignes d'équité ou qui représentent ou servent ces populations. |
| Les projets de la CCE prennent en compte systématiquement les occasions potentielles de mobiliser le secteur privé ou de collaborer avec lui. | Inclure une question sur la mobilisation du secteur privé dans le modèle de description de projet de la CCE. |
| | Fournir un soutien direct et des conseils aux unités. |
| Respecter un processus et des critères clairs relatifs aux partenariats avec le secteur privé dans le cadre des travaux de la CCE. | Les activités de mobilisation du secteur privé pouvant mener à une collaboration et à un partenariat suivront les lignes directrices et le processus établis dans le <i>Plan d'action en matière de partenariats</i> de la CCE et le <i>Guide de référence pour l'établissement et la gestion de partenariats efficaces</i> de la CCE. |
| Deuxième but stratégique : redynamiser les mesures de mobilisation de la CCE auprès du milieu des affaires | |
| Objectif | Mesures |
| Sensibiliser les parties prenantes du secteur privé à la valeur des travaux de la CCE. | Participer à des conférences et ateliers axés sur le secteur privé et sur des sujets pertinents au Plan stratégique pour 2021 à 2025 de la CCE, afin de multiplier les contacts et relations de la CCE avec le milieu des affaires. |
| | Collaborer avec l'unité Communications pour adapter le matériel au public du secteur privé (p. ex. les résultats de projets et les campagnes de sensibilisation du public). |
| | Chercher et faciliter avec le secteur privé des possibilités mutuellement avantageuses de diffusion des travaux de la CCE (p. ex. le contenu des systèmes d'information géographique [SIG]) |

| | |
|---|---|
| | pour l'ESRI [Environmental Systems Research Institute, Institut de recherche pour l'environnement]). |
| Reconnaissance des contributions de la CCE à la promotion de pratiques durables et d'une performance environnementale accrue du secteur privé aux plans continental et international. | Participer activement aux travaux de comités concernés du milieu des affaires et de l'environnement (p. ex. le Forum économique mondial - Champions for Nature [Champion·nes pour la nature]) pour partager les travaux de la CCE, assurer la coordination avec d'autres projets mondiaux, le cas échéant, et resserrer les contacts et les relations de la CCE avec le monde des affaires. |
| Troisième but stratégique : promouvoir le dialogue et le partage des connaissances entre les Parties et les représentant-es du secteur privé sur des enjeux environnementaux d'intérêt commun | |
| Objectif | Mesures |
| Créer et exploiter des possibilités de dialogue et de partage des connaissances entre les Parties et le secteur privé à propos de domaines d'intérêt commun. | Organiser des tables rondes multilatérales (regroupant des représentant-es des gouvernements, du secteur privé, du milieu universitaire, etc.) sur des enjeux précis afin de partager les pratiques exemplaires, les obstacles et les enseignements tirés. |
| | Cerner les enjeux d'intérêt commun et les occasions de collaboration pour éclairer les actuels et futurs travaux de la CCE, p. ex. l'économie circulaire, l'harmonisation des normes et des pratiques, le tissage de réseaux, etc. |
| | Suivre le processus établi dans le <i>Plan d'action en matière de partenariats</i> de la CCE, qui permet la contribution des parties prenantes pour éclairer les discussions des Parties sur les domaines de travaux potentiels. |
| Quatrième but stratégique : tirer parti des ressources du secteur privé pour accroître l'incidence des projets de la CCE | |
| Objectif | Mesures |
| Déterminer les possibilités d'établir des partenariats avec le secteur privé pour exploiter des ressources (p. ex. ressources financières, connaissances spécialisées, réseaux, etc.) et soutenir les projets existants ou à venir de la CCE. | En collaboration avec l'unité Sensibilisation, relations extérieures et partenariats, déterminer les occasions pour les parties prenantes du secteur privé d'accroître la portée ou l'incidence des travaux de la CCE (p. ex. le Défi innovation jeunesse et les projets pilotes). |

6. Principes clés de la mobilisation du secteur privé

6.1. Alignement sur les valeurs fondamentales de la CCE

Le personnel du Secrétariat de la CCE, lorsqu'il coordonne et facilite la coopération entre les trois Parties, et fournit du soutien technique, administratif et opérationnel, adhère à un ensemble de valeurs fondamentales : intégrité, transparence, inclusion, collaboration et excellence. Ces valeurs guident les activités opérationnelles du Secrétariat. La stratégie soutient ces valeurs fondamentales, étant donné l'importance de maintenir un comportement professionnel et éthique; de renforcer la confiance au sein et à l'extérieur de l'organisation, grâce à la mobilisation, aux travaux collaboratifs et aux partenariats clés; et de promouvoir les relations fondées sur le respect et la communication fluide, au moyen d'outils et de produits comme le site Web de la CCE pour informer le public.

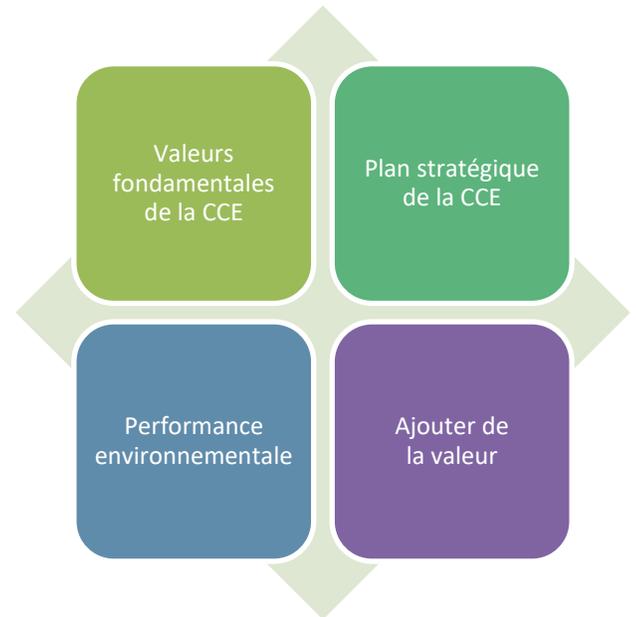


Figure 1. Principes clés de la mobilisation du secteur privé

6.2. Alignement sur le Plan stratégique de la CCE

La mobilisation du secteur privé, en ce qui concerne la protection de l'environnement et le développement durable, englobe un vaste domaine de sujets et de possibilités. Les travaux de la CCE visant à mobiliser le secteur privé porteront sur les domaines où son influence sera la plus grande en travaillant au plan trinational et dans des domaines qui sont alignés sur le Plan stratégique pour 2021 à 2025.

6.3. Performance environnementale

La CCE collaborera avec des organisations dont l'engagement et la capacité d'accroître leur performance environnementale sont reconnus, ou qui peuvent offrir des solutions en matière d'écologisation de l'activité économique. Il pourrait s'agir d'entreprises qui sont des cheffes de file de leur industrie respective ou d'organisations qui aspirent à améliorer leur performance environnementale et qui s'engagent à agir, ou encore d'organisations qui pourraient fournir des innovations ou des technologies capables d'aider d'autres entités à améliorer leur performance environnementale.

6.4. Ajouter de la valeur

La CCE axera ses travaux de mobilisation du secteur privé sur les domaines où ils ajouteront le plus de valeur aux visées de la Commission. La CCE cherchera aussi continuellement à ajouter de la valeur au secteur privé en vue de générer des avantages mutuels et de tisser des relations solides et durables. À cette fin, la stratégie portera sur les atouts et la spécificité de la CCE en tant que rassembleur de parties prenantes autour des enjeux liés au commerce et à l'environnement à l'échelle continentale. Afin d'éviter

le double emploi, de réduire au minimum le chevauchement et de promouvoir les synergies avec d'autres projets, la CCE veillera à ce que les activités qui font partie de ses travaux de mobilisation se déroulent à l'échelle nord-américaine, et le cas échéant, à ce qu'elles éclairent des initiatives mondiales connexes ou s'alignent sur celles-ci.

Annexe 1 - Liens entre le Plan stratégique pour 2021 à 2025 de la CCE et le secteur privé

Le Plan stratégique incorpore des domaines pertinents à la mobilisation du secteur privé dans ses six priorités stratégiques et deux approches générales. Les phrases pertinentes dans le document comprennent :

| Priorités stratégiques | Domaines pertinents à la mobilisation du secteur privé |
|--|--|
| <p>La propreté de l'air, du sol et de l'eau</p> | Les pratiques et normes relatives à l' utilisation efficace de l'eau dans les secteurs public et privé. |
| | Les pratiques exemplaires dans le secteur minier , compte tenu des répercussions de ses activités sur le plan socioenvironnemental, dont les travaux miniers sous-marins. |
| | La gestion rationnelle des produits chimiques présents dans l'eau, l'air et le sol. |
| | Les normes et les règlements concernant la réutilisation de l'eau dans tous les secteurs : les eaux usées municipales, l'agriculture, l'industrie, la production de pétrole et de gaz, et les eaux de ruissellement. |
| | L'adoption de pratiques durables relativement à l'eau dans d'importants secteurs économiques (l'agriculture, la foresterie, l'industrie, l'exploitation minière et l'énergie) en raison de leurs répercussions environnementales sur le plan transfrontalier. |
| | La comparabilité, la qualité, l'exhaustivité, la pertinence et l'accessibilité des données et des informations sur les rejets de polluants . |
| | La chimie verte et les autres technologies propres qui contribuent à réduire les émissions de polluants provenant d'importants secteurs d'activité. |
| | L'échange de pratiques exemplaires sur les technologies propres et les solutions fondées sur la nature . |
| <p>La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin</p> | L'échange de pratiques exemplaires et de technologies qui permettent de gérer les déchets de façon écologiquement rationnelle afin d'atténuer les répercussions des déchets marins d'origine terrestre. |
| | La gestion écologiquement rationnelle des diverses sources de déchets , dont l'amélioration des infrastructures de recyclage . |
| <p>L'économie circulaire et la gestion durable des matières</p> | L' intensification de la collaboration , et l'amélioration du rôle et de la participation des consommateur-trices et des collectivités, du secteur privé et des administrations locales en vue d' utiliser efficacement les ressources , à savoir en réduisant leur utilisation, en les réutilisant, en les transformant, en les réparant et en les recyclant. |
| | Le soutien à la création, à la solidification et à l'élargissement de réseaux de collaboration entre parties prenantes concernées, notamment les consommateur-trices, les établissements de recherche, le secteur privé et les municipalités. |

| | |
|---|--|
| | Les pratiques durables de gestion des ressources et d' efficacité énergétique dans le secteur privé (p. ex., la norme ISO 50001). |
| Les espèces et les écosystèmes communs | L'aide à la constitution, au développement et au renforcement de réseaux de collaboration comprenant des professionnel·les de la conservation, et des représentant·es de collectivités, de partenaires des secteurs public et privé, et de peuples autochtones. |
| | La conservation et l' aménagement durable des forêts , compte tenu des avantages qu'elles offrent à titre de solutions naturelles sur les plans environnemental et économique dans le cadre du commerce de produits ligneux provenant de forêts gérées de façon durable |
| Des économies et des collectivités résilientes | Notre bien-être environnemental et économique commun repose sur la capacité d'adaptation et la résilience des collectivités, des écosystèmes et de tous les secteurs de l'économie relativement à l'évolution des conditions climatiques , ce qui pourrait entraîner une augmentation des événements météorologiques extrêmes et des risques connexes pour la santé publique, les infrastructures, l'agriculture, la foresterie, les pêches et le milieu naturel. |
| | Promouvoir l'utilisation d' énergies renouvelables et propres autoproduites dans les collectivités défavorisées. |
| | L' échange de connaissances , y compris en science citoyenne, visant à renforcer la capacité d'adaptation et la résilience des secteurs de production alimentaire . |
| L'application efficace des lois de l'environnement | Les mesures régionales prioritaires visant à prévenir et à freiner le trafic d'espèces sauvages , à renforcer les chaînes de valeur, à améliorer la traçabilité des espèces inscrites à l'annexe II de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) et à renforcer la capacité des responsables de l'application de la loi à identifier les espèces visées par la CITES dans un contexte commercial. |
| | Les activités destinées à prévenir l' abattage illicite et le commerce qui en découle; la mise en œuvre et l'application du Protocole de Montréal , ainsi que la mise en œuvre à l'échelle continentale des accords bilatéraux et multilatéraux connexes visant à lutter contre le trafic illicite de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) . |
| | La coordination et le suivi continentaux des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux , dont les matières recyclables dangereuses, afin de les gérer de façon écologiquement rationnelle et ainsi de donner suite aux accords bilatéraux et multilatéraux relatifs aux déchets. |
| Approches générales | |
| Des solutions novatrices et efficaces | Promouvoir l' innovation durable , y compris les idées d'entreprise fondées sur la durabilité, les partenariats et les réseaux à l'échelle de l'Amérique du Nord, tout en insistant sur le rôle que jouent la mobilisation du secteur privé, les établissements universitaires, le renforcement des capacités et l'accès aux connaissances et aux ressources. |
| Mobilisation inclusive et diversifiée des | Afin de faire progresser les objectifs énoncés au chapitre 24 de l'accord de libre-échange et dans l'ACE grâce à la coopération dans le cadre du |

| | |
|--|--|
| intervenant-es et participation du public | présent plan stratégique, la CCE envisagera les possibilités de coopérer avec des secteurs économiques précis, des activités de communication et des partenariats avec le secteur privé, particulièrement dans les domaines liés à l' innovation durable et aux technologies propres , mais aussi en ce qui concerne la compétitivité à l'échelle continentale . Elle se penchera plus précisément sur les nombreux aspects de l'environnement et du commerce, ainsi que sur les liens économiques avec l'entrepreneuriat, la production et la consommation, les produits et les services environnementaux, le rendement des investissements, les avantages économiques et sociaux de la qualité de l'environnement, l'efficacité en matière d'énergie et de ressources, le soutien à l'économie circulaire et à la gestion durable des matières ainsi que l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles. |
|--|--|